

Gazette MUNICIPAL'ARRE N°12

www.arre.fr

Le mot de l'équipe municipale

Mesdames et Messieurs

Localement, nous sommes touchés, comme les autres communes, par la diminution des dotations financières.

Pourra-t-on continuer à offrir les mêmes services avec les mêmes qualités ?

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est impérative et les investissements devront être étalés dans le temps

Le mot du Maire

Cette année le budget de fonctionnement a été réétudié : des recherches d'économies sont en cours tout en maintenant l'attention sur les dépenses essentielles

Les projets prioritaires en investissement sont les suivants :

Projets en cours :

- Carte Communale
- Goudronnage du chemin des Combes
- Réfection des chaussées et des berges de la Ruelle de la terrasse suite aux dernières intempéries

Projets à venir :

- Aire de retournement à La Baume
- Elagage des platanes de l'aire de camping-cars et du jardin d'enfants.
- Ecole intercommunale
- Réfection de l'appartement au 2^{ème} étage de l'ancienne Poste
- Raccordement de l'usine à l'assainissement prévu fin 2015

Foyer communal

Pour info, les 5 et 6 mai, l'entreprise DUPONT est intervenue pour un nettoyage complet du foyer.

Ce nettoyage nous sert à démarrer sur des bases saines en vue de l'établissement d'un nouveau règlement et de nouvelles modalités de location après la baisse des tarifs qui a déjà fait ses preuves en matière de rentabilisation de cette salle (le nouveau règlement et les tarifs sont disponibles en Mairie).

Services techniques

- Monsieur Grégory CREMERS est en accident de travail depuis le 7 avril et jusqu'au 20 juin.
- Monsieur Jean-Pierre BAUDOIN devant prendre ses congés, un remplacement est assuré par Monsieur Kévin BOURNAT jusqu'à la reprise de Monsieur Grégory CREMERS.

Services administratifs

Piçure de rappel : Madame Eugénie SENEGAS occupe un mi-temps Mairie et un mi-temps Agence Postale.

La mise en place de la carte communale est en cours, ce qui demande une recherche de dossiers importante et cette démarche doit être terminée en 2015 ; à partir du 1^{er} juillet l'Etat n'instruira plus les demandes de Permis de Construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables... etc.

Afin d'effectuer ces tâches supplémentaires et de compléter le poste de Mme SENEGAS nous avons profité de l'opportunité de proposer à Madame Martine ALEMANY, déjà employée de la mairie, un CAE.

Pour les sceptiques, je tiens à détailler ce contrat :

→ avant le CAE

Nombre d'heures par an	Sans les charges par an	Avec les charges par an	Remboursement Etat	Reste à charge Mairie
787,92 h	7 571,91 €	8 791,53 €	0 €	8 791,53

→ actuellement en CAE

Nombre d'heures par an	Sans les charges par an	Avec les charges par an	Remboursement Etat	Reste à charge Mairie
1 040,00 h	9 994,44 €	11 604,24 €	7 995,72 €	3 608,52

Ce contrat nous coûte donc moins cher et en effectuant un nombre d'heures plus important.

Ce poste en CAE est polyvalent pour :

- les services administratifs
- le ménage à la Mairie-Bibliothèque
- un contrôle et le ménage d'appoint au foyer communal, uniquement avant les locations

Emprunt

Un prêt de 40 000 € est en cours pour l'aménagement du dernier étage de l'ancienne Poste et du toit. A ce jour, cela permet à la Mairie d'avoir 2 loyers supplémentaires :

- 1^{er} étage en location depuis le début de l'année 2015 : loyer 550 €
- 2^{ème} étage en cours de location : loyer 500 € environ
- nouvelle location d'un garage du parking n° 2 : loyer 100 €

RAPPEL

Nous constatons que malgré notre « *Info Locale* » dans la précédente gazette, les stationnements abusifs sur les emplacements communaux persistent. Aussi, un arrêté municipal sera pris et les conséquences, malheureusement, suivront.

« Tout véhicule ne doit pas rester plus de 7 jours au même endroit selon l'article R.417 – 12 du code de la route ».

Un stationnement prioritaire pour docteur, infirmier sera prévu « rue Basse » suite aux demandes des administrés.

VANDALISME

Nous avons déploré le vol des drapeaux français à la Mairie et au Monument aux Morts. S'agit-il d'actes de malveillance ou de rancune ?

Quoiqu'il en soit, plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie du Vigan.

POUR INFO

- Document consultable en Mairie du Prêt à Taux Zéro pour l'achat d'un logement ancien, à condition d'effectuer des travaux de rénovation.

- Document règlement intérieur du foyer disponible en Mairie.

– Document avancement de la Carte Communale disponible en Mairie

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2 arrêtés ont été pris pour :

- le parking n° 2 : stationnement abusif et interdiction pour le camping sauvage
- sous le porche de l'Usine : interdiction de stationner

CONTAINERS

Nous avons constaté que le tri pour chaque container n'était pas respecté. A l'avenir soyez plus vigilants.

EGLISE

Suite à certaines rumeurs, le Conseil Municipal précise qu'à la suite des divers concerts ayant eu lieu en l'Eglise Saint Blaise il a été décidé d'allouer une somme sous forme de participation exceptionnelle pour les frais occasionnés (éclairage, chauffage) et non de subvention, car rappelons que ces dépenses sont à la charge de la Paroisse.

ASSOCIATIONS

La Commission remercie les associations ainsi que les particuliers qui louent le foyer communal et qui participent au relevé du compteur EDF.

LA COMMISSION ANIMATION DE LA MAIRIE

Depuis le 10 mars 2015, l'association BENEVOL'ARRE propose des après-midi récréatives à toutes et tous une fois par mois le mardi, au foyer à partir de 14h30. Adhésion pour cette année : 5 €

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AIRE DE RESTAURATION LES BALE'ARRES

Du 2 au 15 juin : en semaine de 18h à 23h
week-end : 11h -15h / 18h - 23h

Du 15 juin au 31 août : tous les jours de 11h - 15h / 18h - 23h

Du 1^{er} au 30 septembre : en semaine de 18h à 23h
week-end : 11h - 15h / 18h - 23h

Fermetures exceptionnelles pour les fêtes d'Arre et de Bez :

- *samedi 20 juin (fête de la Pétanque)*
- *vendredi 26 et samedi 27 juin (fête votive)*
- *samedi 4 juillet (fête des chasseurs à Bez)*

ANIMATIONS DU VILLAGE

- **Fête de la Pétanque** : 20 juin.

Concours tous les mardis soirs de juillet à fin août.

- **Fête d'Arre** : 26, 27 et 28 juin
- **Vide-grenier** : 14 juillet et 15 août
- **Kermesse paroissiale** : 19 juillet

FÊTE DE LA SAINT BLAISE

Reprise de la fête de la saint Blaise le samedi 6 et dimanche 7 février 2016 à Arre, organisée par la Mairie. Toutes personnes bénévoles sont les bienvenues pour participer. L'argent récolté servira aux divers petits aménagements des locaux communaux.

ENCOMBRANTS

Tous les encombrants sont à signaler en Mairie. Ne pas passer par les employés municipaux.

PERMANENCE

★ Permanence du Maire tous les lundis de 18h à 19h.

Pour tout rendez-vous avec le Maire, un adjoint ou un conseiller, prière de passer à la mairie.

Le Maire et le Conseil Municipal tiennent à préciser que toutes suggestions et remarques seront les bienvenues.



Naissances

Joris, Louis, René CAVALIER
16 janvier 2015

Sacha, Daniel, Maurice VIGNAL CELERIER
19 avril 2015

Mariama EUZET
22 avril 2015

Elsie, Camille MARGAT
8 mai 2015

Linaya, Delphine, Christine BERGER TALBI
9 mai 2015

Eve-Léonor, Bella CINTAS LEWIN
2 juin 2015

Toutes nos félicitations aux parents



Mariages

Magali TRIAIRE et Sylvain CHAZELLET
6 décembre 2014

Zohra DAHBI et Jean-Michel FONTES
4 avril 2015

Tous nos vœux de bonheur aux mariés



Décès

Stéphan NEUWLY
13 octobre 2014

Marcel GASTAND
4 décembre 2014

Paulette BADIA
13 décembre 2014

Etiennette BOISSIERE
6 avril 2015

Toutes nos condoléances aux familles